

Compte-rendu rencontre CCE 25 mai 2020

Réunion virtuelle Zoom

Étaient présents :

- Lise Beauchemin
- Eléna Cocco agissant comme secrétaire de rencontre
- Lucie Sauvé
- Marc Bouisset
- Kervin Van Damme
- Yvon Forget
- Denis Vallée

Étant donné la crise du COVID, nous n'avons pas eu l'autorisation de tenir cette réunion en personne. La raison évoquée a été celle d'éviter tout précédent avec d'autres organismes.

Point no 1 – Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec –CSQGDS

Lucie et Marc nous lancent une alerte sur la démarche d'allègement réglementaire entreprise en février 2020 par le Ministère de l'environnement – via un projet de règlement qui concerne entre autres le domaine des hydrocarbures. Le règlement envisagé est encore moins contraignant que celui du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et nous fait reculer quant à l'encadrement des activités pétrolières et gazières au Québec.

Le Collectif CSQGS, dont la création remonte à 2011, faisait état des préoccupations suivantes dans son mémoire déposé dans le cadre de la **Consultation du MELCC sur le projet REAFIE - Projet de Règlement sur l'Encadrement d'Activités en Fonction de leur Impact sur l'Environnement** : (Je joindrai le lien sous peu ... dès que le document sera en ligne.)

1. L'accès à l'information et la nécessaire transparence de nos institutions démocratiques
2. Les émissions de gaz à effet de serre (GES)
3. L'accès aux ressources hydriques nécessaires à la fracturation hydraulique
4. La gestion des eaux usées
5. Les distances séparatrices entre les puits gaziers et pétroliers et les sources d'eau potable
6. La question des nuisances et les atteintes à l'environnement humain
7. La surveillance des activités des sociétés gazières et pétrolières
8. Le transport des hydrocarbures
9. Les effets cumulatifs des activités industrielles

Pourquoi cette inquiétude :

- Cela favorise une relance de l'industrie du gaz de schiste entre autres. Or notre municipalité est très vulnérable au développement d'une telle industrie.
- Le projet de réglementation est laxiste.

- Il y a un très fort lobbyisme des producteurs de gaz et de pétrole auprès de nos instances gouvernementales car les promoteurs de cette industrie sollicitent des subventions publiques pour palier au fait que l'horizon économique de leurs entreprises est nettement défavorable.
- L'arrivée de l'ancienne PDG d'Énergir à Hydro-Québec (Sophie Brochu) et l'embauche de M. Alain Sans Cartier, jusque-là administrateur chez Questerre, à titre de secrétaire général associé au Conseil exécutif du gouvernement du Québec, ajoutent une autre inquiétude dans ce dossier

De nombreux autres mémoires ont été produits et sont en attente d'être mis en ligne. Du côté de la municipalité, nos conseillers présents ne sont pas au courant d'un mémoire fait au niveau de Saint-Marc; seule une discussion à ce sujet a eu lieu en février.

Lucie se propose de faire des recherches pour retracer des interventions sur le site de la Fédération québécoise des municipalités (Eléna se propose de lui donner un coup de main dans ses recherches)

Kervin propose de contacter les groupes actifs dans ce dossier pour rassembler tous ces mémoires et avoir une plus grande force de frappe.

Lucie nous suggère de visiter à cet effet site du **Regroupement vigilance sur les gaz et hydrocarbures au QC (RVHQ)** : <https://www.rvhq.ca/>

Entre autres :

<https://www.rvhq.ca/des-comites-citoyens-quant-a-la-reprise-eventuelle-de-lexploration-gaziere-et-petroliere-dans-la-vallee-du-st-laurent/>

Également le **Front commun pour la transition énergétique** (regroupant de nombreuses organisations de la société civile) est aux aguets : <https://www.pourlatransitionenergetique.org/>.

Le projet ZÉN Québec (Zéro Émission Nette) du Front commun est en marche depuis plusieurs mois.

Kervin et Denis proposent également de cibler un leader qui ferait le lien avec tous ces petits mouvements environnementaux et rendre notre bataille plus juste.

Lucie se propose d'envoyer la documentation suivante (ci-jointe):

- Éléments de synthèse de la situation actuelle – Lettre du RVHQ : Voir en Annexe de ce document.
- Textes de Richard Langelier sur l'historique et l'analyse plus détaillée de la situation actuelle de projet de relance de l'industrie gazière : <https://www.rvhq.ca/wp-content/uploads/2020/05/Une-chronologie-significative-et-inqui%C3%A9tante.pdf>
- La relance de la communication promotionnelle de GNL QC et les ripostes citoyennes et scientifique :
 - * Un article de Marc Durand : <https://www.latribune.ca/opinions/les-nouvelles-energies-fossiles-ne-sont-pas-une-passerelle-pour-la-transition-energetique>
 - La riposte de GNL – via Stéphanie Fortin : <https://www.lequotidien.com/opinions/gnl-quebec--la-science-sans-parti-pris-c4b1df0cdba289c923e61a76ce3850fe>
 - La réplique citoyenne : <https://www.lequotidien.com/opinions/carrefour-des-lecteurs/la-communication-sans-parti-pris-sil-vous-plait-65f11f06b2d183f1c6282c997501f81c>
 - La réplique du Collectif scientifique : <https://www.lequotidien.com/opinions/carrefour-des-lecteurs/gnl-quebec-la-science-des-uns-et-la-science-des-autres-587a4649b5a6afafc0ad1b7bdfedd057>

Eléna se propose d'aider Lucie dans la recherche de texte sur le site du Ministère de l'Environnement concernant le projet REAFIE

Lise propose Laure Waridel comme personne leader. Elle est déjà engagée sur la question du changement climatique, entre autres avec le grand projet « Mères pour la Terre ».

Kervin nous informe qu'il s'est connecté sur le site des municipalités mais n'a pas trouvé d'information sur le sujet de la relance des activités gazières. Cependant, sur le site de la Municipalité de Lanaudière, il y a une publication de la carte des gisements souhaités par la firme Questerre.

Les municipalités ne peuvent qu'appliquer la réglementation d'usage nécessaire car les sous-sols appartiennent à l'État.

Conclusion : le CCE se met en mode alerte sur ce dossier

Point no 2 – Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées (Q-2, r.22) (Yvon)

Yvon nous souligne que nous avons eu un bon coup de main de la part de notre député.

Ce projet permettra de démocratiser l'entretien des systèmes et donc d'ouvrir à la compétition et bénéficier ainsi d'un meilleur prix. À la suite de ce règlement, le monopole n'aurait plus lieu d'être.

La Municipalité travaille sur le dossier. Denis va nous informer des travaux en cours par M. Tardif.

Denis ajoute qu'il est question de faire un regroupement de municipalités afin d'avoir 1 employé à temps plein.

Lucie propose la collaboration du CCE dans l'écriture de ce mémoire et demande que le CCE soit informé des décisions. Denis va vérifier auprès de M. Tardif pour faire soit une résolution ou ajouter un paragraphe.

Varia :

Collecte de verre : Lucie demande où en est le dossier

Denis nous informe que ce dossier est géré par la FMQ et par conséquent nous avons reçu une fin de non-recevoir à nos suggestions : proposition de 4 à 5 bacs bleus derrière la Caisse, utilisation de petits bacs.

Lucie propose de relancer ce dossier pour le remettre sur la table.

Prochaine rencontre :

Le comité est d'accord pour se rencontrer le lundi 15 juin, soit par vidéoconférence, soit en personne selon la situation du COVID.

Lucie rappelle qu'il devient nécessaire de réviser notre politique environnementale municipale et propose comme thème les arbres (à la suite du projet de remplacement des frênes par M. Tardif).

Il est demandé aux membres de faire la lecture du thème no 1 afin de revoir la politique et d'élaborer des pistes de solution.

Kervin souhaite pouvoir déterminer les points suivants :

- Qui est ciblé
- Les actions prises
- Les actions à prendre

Le comité souhaite formuler ses félicitations pour les installations de la halte cycliste à l'angle de la montée Verchère et le rang des 60.

La réunion s'est terminée à 20 h 30

ANNEXES

Lucie Sauvé : Projet de lettre des membres du RVHQ concernant la relance des activités gazières

Madame/Monsieur

Députée/Député de
Assemblée nationale du Québec

Madame/Monsieur,

Nous vous écrivons en tant qu'adhérentes et adhérents au (nom du comité membre) pour vous faire part des raisons pour lesquelles nous sommes troublés par la relation qui semble s'être développée entre le gouvernement du Québec et l'entreprise albertaine Questerre Energy Inc. (Questerre) qui n'a de cesse de vouloir extraire du gaz de schiste au Québec.

Rappelons tout d'abord que le premier ministre François Legault s'est déjà déclaré [en faveur de](#) l'extraction des hydrocarbures au Québec. Comme vous le savez sans doute, cela veut surtout dire surtout du pétrole et du gaz de schiste.

Questerre s'intéresse depuis plusieurs années aux hydrocarbures dans le schiste au Québec. Elle cible le sous-sol de la vallée du Saint-Laurent, riche en schiste. Mais cette région est densément peuplée et la plus favorable à l'agriculture de la province. Questerre détient de nombreux [permis d'exploration](#) dans les basses terres du Saint-Laurent. Son PDG, Michael Binnion, a déjà dit qu'il aimerait creuser 10 000 puits entre Montréal et Québec. Rien de surprenant venant d'un homme qui a [collaboré](#) au développement de la tristement célèbre politique environnementale du Parti conservateur du Canada et qui est connu pour son climato-scepticisme.

Certains événements récents nous portent à penser que le gouvernement du Québec manque de transparence lorsqu'il est question de l'extraction du gaz de schiste. Le premier ministre Legault a affirmé qu'il n'y aura pas d'exploitation du gaz de schiste tant que l'acceptabilité sociale ne sera pas au rendez-vous, mais son gouvernement ne ferme pas la porte définitivement à cette activité. En fait, l'acceptabilité sociale semble être le seul frein pour le gouvernement caquiste. Dans ces circonstances, Michael Binnion a beau jeu de répandre ce qu'il veut nous faire prendre pour paroles d'évangile. Comment ne pas voir entre les deux une volonté de collaborer ?

Cela alors que le sort de la législation et de la réglementation concernant les hydrocarbures est en suspens. Le projet de loi 106 sur les hydrocarbures a été adopté sous [le bâillon](#) en décembre 2016 par le gouvernement libéral du Québec et est devenu la Loi sur les hydrocarbures malgré l'opposition citoyenne et municipale. Les entreprises y voyaient une carte blanche pour forer partout au Québec sans consulter les municipalités et en faisant fi de leur juridiction sur l'eau potable. La loi permet l'expropriation des citoyens et contient d'autres éléments susceptibles de les inquiéter.

En juin 2018, en réaction à la pression des élus municipaux et des citoyens, le gouvernement Couillard a adopté, en vertu de la Loi sur les hydrocarbures, des règlements [interdisant](#) la fracturation dans le

schiste de la vallée du Saint-Laurent ainsi que, sauf autorisation du ministre, dans les lacs et les rivières. Quatre mois plus tard, en octobre, Questerre lançait une [poursuite](#) contre le gouvernement du Québec demandant l'annulation des règlements qui l'empêchaient de poursuivre ses projets de fracturation hydraulique dans la vallée du Saint-Laurent. Octobre 2018 est aussi le moment où la Coalition Avenir Québec a été élue.

En avril 2019 Questerre a annoncé une [suspension](#) de son recours judiciaire et depuis, des discussions entre l'entreprise et le gouvernement du Québec se poursuivent à huis clos. Puis, en décembre 2019, le gouvernement caquiste [embauche Alain Sans Cartier](#), jusque-là administrateur chez Questerre, à titre de secrétaire général associé au Conseil exécutif du gouvernement du Québec.

Ça commence à sentir fort le gaz, cette affaire! Pourquoi Alain Sans Cartier a-t-il été embauché et quel est son véritable rôle au sein du Conseil exécutif du gouvernement du Québec ? Compte tenu de la nécessité de lutter contre les changements climatiques, quelle est la position du gouvernement du Québec sur le développement des hydrocarbures au Québec ? Nous aimerions avoir des réponses claires à ces questions.

Nous nous demandons si Questerre et le gouvernement du Québec collaborent pour exploiter des contradictions entre la réglementation qui relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et celle relevant du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN). Cela concerne par exemple les distances séparatrices entre les puits et les sources d'eau, qui sont plus grandes dans la réglementation relevant du MERN. Il y a aussi que la réglementation relevant de ce dernier contient des interdictions de recourir à la fracturation hydraulique, interdictions qu'on ne retrouve pas dans la réglementation du MELCC. Avec pour résultat que la vallée du Saint-Laurent ainsi que les lacs et rivières sont mieux protégés par la réglementation relevant du MERN. Quels règlements prendront le dessus quant au développement du gaz de schiste ? Malgré plusieurs appels des municipalités et des citoyens pour harmoniser ces règlements, le gouvernement n'a rien fait en ce sens.

Est-ce que Questerre, avec la collaboration du gouvernement Legault, est en train de préparer le terrain pour ce qui s'ensuivra dans l'éventualité où Questerre obtiendrait des tribunaux l'annulation de la réglementation relevant du MERN ? Se pourrait-il que le territoire du Québec ne soit protégé que par une réglementation affaiblie ? Le champ se libérera-t-il devant Questerre qui veut depuis longtemps nous faire croire au [gaz propre](#). Mais les Québécois ne seront pas dupes.

En ce temps de lutte contre la COVID-19, le gouvernement de François Legault vante sa transparence. Pourquoi n'est-il pas aussi transparent dans le dossier du gaz de schiste? La crise climatique est une réalité, que la pandémie rend encore plus évidente. Si le gouvernement du Québec persiste à soutenir les pétrolières et les gazières au lieu d'avancer vers la transition énergétique nécessaire, les citoyens, eux, seront transparents, et continueront de dire NON à l'exploitation des hydrocarbures fossiles au Québec.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courriel.

Signé

Pour le **(nom du comité membre)** RVHQ

D'autres sources :

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/427574/francois-legault-et-le-gaz-de-schiste>

<https://www.journaldequebec.com/2018/10/24/legault-ouvert-a-relancer-lexploration-des-hydrocarbures>
<https://www.lapresse.ca/environnement/economie/201702/15/01-5069844-gaz-de-schiste-dans-la-vallee-du-saint-laurent-questerre-veut-calmer-le-jeu.php>
<https://www.journalexpress.ca/2020/03/12/questerre-energy-veut-relancer-lexploitation-des-gaz-de-schiste-chez-nous-tribune-libre/>
<https://www.lesoleil.com/actualite/environnement/projet-de-gaz-propre-de-questerre-le-pq-et-les-ecologistes-alarmes-4518cd9ecdbd97b5075facdf493045d1>

Courriel de Denis Vallée du 26 mai 2020:

Bon après-midi à vous tous

Je viens de discuter avec M le Maire, Michel Robert.

Il est au courant des dossiers des gaz de schiste, des eaux usées ainsi que celui de la récupération du verre.

- Dans le cas des gaz de schiste, la FQM suit ce dossier de près, malheureusement il n'y a pas de nouveaux développements pour l'instant et le conseil est prêt à demander un(e) injonction si nécessaire car la municipalité a déjà une résolution de passée à ce sujet.
- Pour le recyclage du verre : La MRC a accepté une soumission pour la fabrication des conteneurs et leurs emplacements seront annoncés à leur réception.
- Finalement pour les eaux usées : Il y a eu des échanges provenant du bureau du ministre Simon Jolin Barette, qui confirme son appui dans ce dossier.

Document transmis par Kervin Van Dame :

ACTUALITÉ GAZ DE SCHISTE

ARTICLE 1



Date inconnue

Gaz de schiste et municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est

Un atelier sur la lutte devant les tribunaux qui oppose la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est à la société gazière et pétrolière Gastem inc. se tiendra lors du Congrès annuel de la FQM qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre prochain au Centre des congrès de Québec. Un kiosque permettant aussi à cette municipalité de solliciter l'appui financier des

autres membres de la FQM sera mis en place. Finalement, la révision du contenu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* est réclamée pour tenir compte des craintes légitimes de la population et des élu(e)s municipaux.

« L'exploration gazière et pétrolière suscite beaucoup d'inquiétudes chez nos citoyens et chez nos élu(e)s municipaux, et ce, avec raison. La protection des sources d'eau potable est un souci constant, particulièrement celles en région éloignée où l'approvisionnement provient souvent de puits artésiens. S'il refuse de donner suite à la demande réitérée de la FQM à l'effet que soit imposé un moratoire de cinq ans sur la fracturation hydraulique, le gouvernement doit modifier le contenu du Règlement pour qu'il soit plus exigeant », a conclu le président de la FQM.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1000 municipalités et MRC membres.

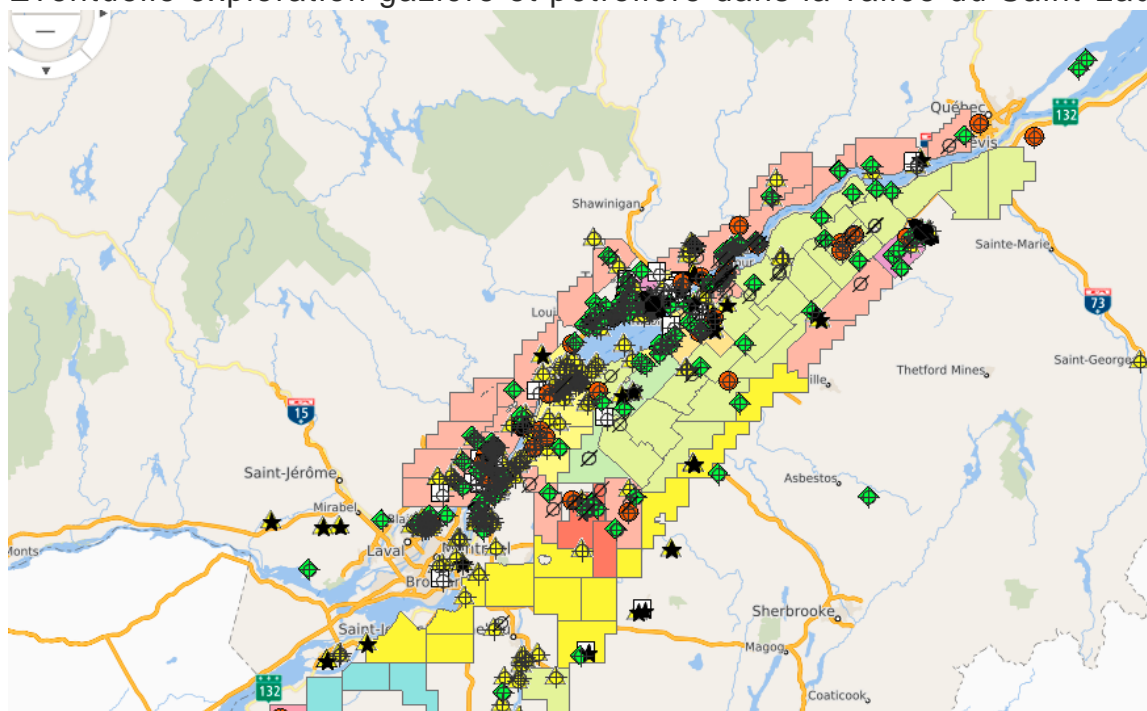
ARTICLE 2



24 mai 2020

[Des citoyens de Lanaudière expriment leurs inquiétudes à leurs députés](#)

Des citoyens de Lanaudière expriment leurs inquiétudes à leurs députés
Éventuelle exploration gazière et pétrolière dans la vallée du Saint-Laurent



Membres des différents comités vigilance hydrocarbures (CVH) dans Lanaudière, des citoyens demandent à leurs députés provinciaux des éclaircissements quant à la reprise éventuelle de l'exploitation gazière et pétrolière dans la vallée du Saint-Laurent.

Ils expriment leur inquiétude suite à l'embauche, en décembre dernier, par le gouvernement caquiste, de Alain Sans Cartier, jusque là administrateur chez Questerre, à titre de secrétaire général associé au conseil exécutif du gouvernement du Québec.

Questionnement

Questerre Energy, une entreprise albertaine, détient la majorité des licences d'exploration pétrolière et gazière de la vallée du Saint-Laurent, entre Saint-Hyacinthe et Lévis. Elle cible le sous-sol riche en schiste.

Les CVH Lanaudois font valoir que cette région est densément peuplée et la plus favorable à l'agriculture de la province.

En juin 2018, en réaction à la pression des élus municipaux et des citoyens, le gouvernement Couillard a adopté, en vertu de la Loi sur les hydrocarbures, des règlements interdisant la fracturation dans le schiste de la vallée du Saint-Laurent ainsi que, sauf autorisation du ministre, dans les lacs et les rivières.

Quatre mois plus tard, Questerre a lancé une poursuite contre le gouvernement du Québec demandant l'annulation des règlements qui l'empêchaient de poursuivre ses projets de fracturation hydraulique dans la vallée du Saint-Laurent.

En avril 2019, la compagnie a annoncé la suspension de son recours judiciaire. Depuis, suivant ce que signale Guy Boudreau du CVH Lavaltrie et porte-parole des CVH de Lanaudière dans ce dossier, des discussions entre l'entreprise et le gouvernement du Québec se poursuivent à huis clos.

En décembre dernier, le gouvernement caquiste a embauché M. Sans Cartier.

«Ces événements récents nous portent à penser que le gouvernement du Québec manque de transparence lorsqu'il est question de l'extraction du gaz de schiste. Le Premier Ministre Legault a affirmé qu'il n'y aura pas d'exploitation du gaz de schiste tant que l'acceptabilité sociale ne sera pas au rendez-vous mais son gouvernement ne ferme pas la porte définitivement à cette activité», écrit M. Boudreau.

Il se demande pourquoi M. Sans Cartier a été embauché et quel est son véritable rôle au sein du Conseil exécutif du gouvernement du Québec. Compte tenu de la nécessité de lutter contre les changements climatiques, il veut aussi connaître la position du gouvernement du Québec sur le développement des hydrocarbures au Québec. «Nous aimerions avoir des réponses claires à ces questions», dit-il.

«Nous nous demandons si Questerre et le gouvernement du Québec collaborent pour exploiter des contradictions entre la réglementation qui relève du ministère de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et celle relevant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles», poursuit-il.

M. Boudreau donne l'exemple des distances séparatrices entre les puits et les sources d'eau qui sont plus grandes dans la réglementation relevant du MERN.

Il termine en mentionnant que si le gouvernement du Québec persiste à soutenir les pétrolières et les gazières au lieu d'avancer vers la transition énergétique nécessaire, les citoyens, eux, seront transparents et continueront de dire non à l'exploitation des hydrocarbures fossiles au Québec. **(PB)**

ARTICLE 3

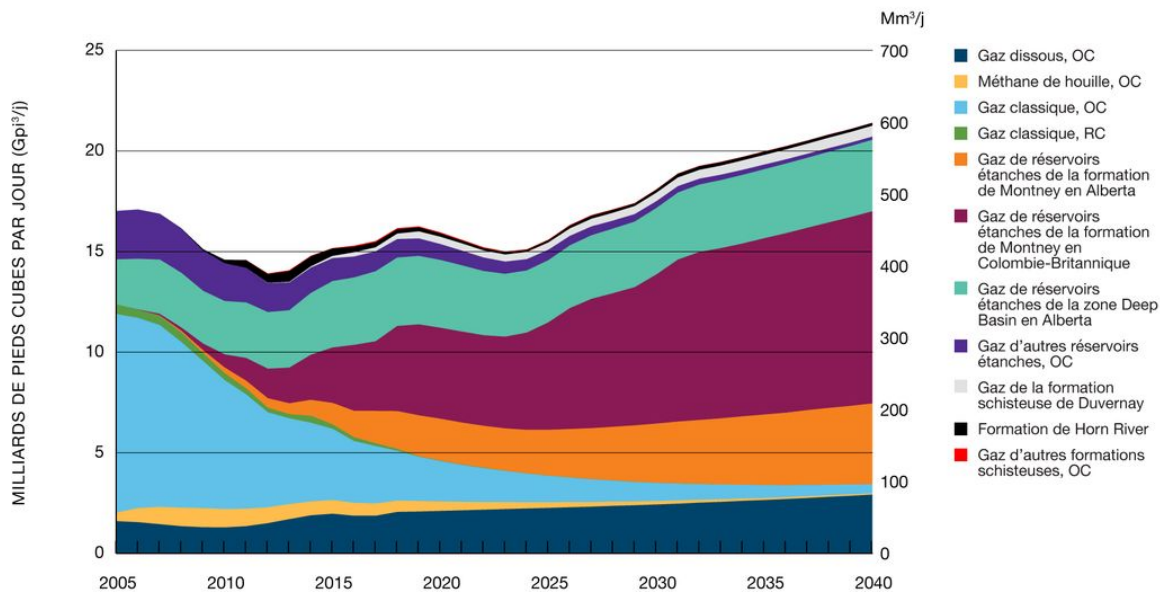
leQuotidien

31 janvier 2020

[GNL Québec: la fracturation hydraulique inévitable](#)

Le promoteur GNL Québec, qui souhaite établir une usine de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, n'aura d'autre choix, à long terme, que de s'approvisionner en gaz issu de la fracturation hydraulique, selon les projections de l'avenir énergétique du gaz naturel au Canada.

Selon la Régie de l'énergie du Canada, la production de gaz naturel classique diminuera de façon constante jusqu'en 2030, atteignant environ 100 millions de mètres cubes par jour. Elle sera remplacée petit à petit par la production tirée de réservoirs étanches, laquelle atteindra 17,3 milliards de pieds cubes par jour (Gpi³/j). Les gaz de réservoirs étanches sont considérés comme des ressources non conventionnelles en raison des méthodes d'extraction dont ils font l'objet, comme la fracturation hydraulique.



Selon la Régie de l'énergie du Canada, les gaz classiques (en bleu) s'estomperont peu à peu pour laisser place aux gaz non conventionnels nécessitant d'être extraits par fracturation hydraulique, un procédé controversé.

COURTOISIE, RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA

Professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et spécialiste en sciences économiques et en sciences de l'environnement, Éric Pineault explique que la transition vers les gaz issus de la fracturation hydraulique a déjà commencé. « De plus en plus, on va être dépendants du gaz extrait par fracturation. On a pas mal épuisé les réserves de gaz conventionnel. D'ici dix ans, on va en manquer. On n'utilisera pas nécessairement du gaz de schiste, mais le procédé reste le même. »

« Nous avons toujours été clairs et transparents concernant la provenance et la méthode d'extraction du gaz naturel qui serait utilisé dans le cadre de notre projet ; 85 % de notre approvisionnement sera effectivement extrait selon la méthode de fracturation hydraulique. »

— Stéphanie Fortin

Transparents

La directrice principale des affaires publiques et des relations avec les communautés chez GNL Québec, Stéphanie Fortin, affirme quant à elle que l'utilisation de gaz provenant de la fracturation hydraulique a toujours été dans les plans. « Nous avons toujours été clairs et transparents concernant la provenance et la méthode d'extraction du gaz naturel qui serait utilisé dans le cadre de notre projet ; 85 % de notre approvisionnement sera effectivement extrait selon la méthode de fracturation hydraulique. Ces données sont validées par l'Alberta Energy Regulator, qui prévoit que cette proportion va se maintenir au cours des prochaines décennies. Ces données figurent également dans notre étude d'impact environnemental et dans l'analyse de cycle de vie réalisée par le CIRAIG (Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services). »

Éric Pineault est plutôt d'avis que dans le doute, mieux vaut agir avec précaution. « Ici, on oppose précaution et profits. Quand on ne sait pas [à combien se chiffrent les émissions de gaz à effet de serre], et [les producteurs de gaz] ont raison de dire qu'ils ne le savent pas, parce que c'est difficile à calculer, j'ai tendance à mettre un bémol. »

+

UN PROCÉDÉ CONTROVERSÉ

Si la Régie de l'énergie du Canada prévoit une augmentation de l'utilisation de la fracturation hydraulique pour extraire les gaz non conventionnels, le procédé n'en demeure pas moins controversé. Impacts paysagers importants, fuites, contamination potentielle des nappes phréatiques, non-durabilité du processus et instabilité des sols ne sont que quelques aspects de la fracturation hydraulique.

« Les fuites de gaz sont difficiles à calculer, prévient Éric Pineault, spécialiste en sciences économiques et en sciences de l'environnement. C'est vrai que ça pollue moins que le charbon, sauf si les puits se mettent à fuir de partout. Le problème, c'est qu'on ne sait pas comment [le sol] va évoluer. Avec seulement 1 % de fuite, on accote le charbon, et je ne parle pas de vieilles mines polluantes des années 70. Je parle d'une nouvelle, moins polluante, vieille des 20 dernières années. »

ARTICLE 4

leQuotidien

16 mai 2020

[GNL Québec : la science sans parti pris](#)

OPINION / La lettre ouverte, intitulée Les nouvelles énergies fossiles ne sont pas une passerelle pour la transition énergétique, publiée samedi dernier dans cette tribune, met en lumière des positions subjectives contre le gaz naturel qui ne reflètent pas l'état du savoir scientifique international et le besoin, voire même le devoir, de communiquer la science sans parti pris, de façon complète, rigoureuse, prudente et nuancée.

Stéphanie Fortin est directrice principale Affaires publiques et relations avec les communautés chez GNL Québec

D'entrée de jeu, l'auteur souligne, afin d'orienter le lecteur, que seuls « l'industrie et certains politiciens continuent de véhiculer » l'image du gaz naturel à titre d'énergie de « passerelle ».

Bien que séduisante, cette affirmation n'est pas véridique : le rôle crucial du gaz naturel dans la décarbonisation mondiale de l'énergie est reconnu et documenté dans les prévisions, les perspectives et les scénarios dressés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), agence autonome de l'OCDE agissant en matière énergétique un peu comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de santé publique mondiale.

L'AIE identifie le gaz naturel comme un des piliers – avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables – de la sortie du charbon en plus d'être un levier dans le développement des énergies renouvelables intermittentes, lesquelles ont besoin d'une énergie d'appoint fiable, sécuritaire et sobre en carbone pour assurer leur stabilité.

Dans le corps du texte, l'auteur mentionne que les émissions fugitives de gaz naturel peuvent représenter « jusqu'à 9 % du gaz produit ». Bien que cette donnée soit probablement factuelle pour certains cas bien précis, elle ne reflète pas l'état du savoir et des connaissances scientifiques.

GNL Québec a mandaté les scientifiques du CIRAIQ de Montréal pour conduire l'analyse de la chaîne de valeur du gaz naturel que nous liquéfierions, de l'extraction à sa consommation. Ce bilan, associé à une revue de la littérature

exhaustive, révèle que sur l'ensemble du cycle de vie, les émissions fugitives de gaz naturel seraient autour de 1 %, et ce en tenant compte de la durée de vie des puits. Bien loin, donc, des 9 % évoqués.

Référer au « gaz de schiste », parce que cela fait peur aux Québécois

L'auteur associe GNL Québec au « gaz de schiste ». L'intention apparaît ici de miser sur la sensibilité québécoise quant au gaz de schiste pour, de façon indirecte, amener le lecteur à considérer que GNL Québec est nécessairement un mauvais projet.

Or, pour bien comprendre le projet Énergie Saguenay, il est nécessaire de faire la distinction entre la provenance du gaz (le type de gisement) et la méthode utilisée pour « faire sortir le gaz ».

Ainsi, dans le cadre du projet, le gaz provenant de gisements de schiste ne représentera pas plus de 4 % de l'ensemble du gaz qui sera liquéfié à l'usine. Cette proportion est appelée, selon les données et les prévisions des autorités réglementaires canadiennes, à rester stable au cours des prochaines décennies.

Par conséquent, s'il est vrai que les gisements de schiste présentent des enjeux et des réalités particulières à cette « sorte » de gaz naturel, on ne peut pour autant analyser le projet Énergie Saguenay à partir de ces seules réalités. Elles ne s'appliquent tout simplement pas.

Il est utile, ici, de rappeler que la méthode d'extraction de gaz naturel appelée « fracturation hydraulique » est employée depuis des décennies à travers le monde. Sans entrer dans tous les détails, il importe de savoir qu'au Canada, d'où proviendra 100 % de notre gaz naturel, l'encadrement de la fracturation hydraulique est parmi, sinon le, plus sévère au monde. Ce qui donne au gaz canadien, et donc au projet Énergie Saguenay, une valeur environnementale, sociale et économique supplémentaire sur les marchés mondiaux.

Des études scientifiques indépendantes réalisées en Alberta et en Colombie-Britannique ont par ailleurs démontré l'efficacité et la solidité de l'encadrement réglementaire canadien pour les milieux concernés, autant pour l'environnement que pour les communautés qui en dépendent.

Soyons rigoureux, visons un débat plus serein

Le gaz naturel fait partie de l'éventail d'outils à déployer à travers le monde afin de lutter contre les GES. Le Québec a l'occasion de se positionner comme le fournisseur du meilleur gaz naturel liquéfié disponible sur le marché. Bien que nous essayions toujours de présenter l'information sur le projet Énergie Saguenay de la façon la plus nuancée et vulgarisée que possible, nous ne

sommes pas parfaits dans nos communications et devons nous-mêmes parfois nous recadrer.

Et, justement, nous invitons toutes les parties intéressées à en faire de même pour viser un débat plus serein et plus éclairant.

ARTICLE 5

LEDEVOIR

29 janvier 2020

[Des médecins réclament la fin de la fracturation hydraulique au Canada](#)

L'exploitation gazière par fracturation, une industrie en croissance au Canada, pose de sérieux risques pour la santé humaine, affirme l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) dans un nouveau rapport publié mercredi. Les spécialistes de la santé réclament donc un moratoire sur l'expansion de l'industrie et un arrêt progressif des opérations en cours.

« Des études ont révélé que la fracturation avait de nombreux effets néfastes pour la santé, mais les données les plus probantes ont trait aux effets indésirables sur la grossesse, les issues à la naissance et l'asthme », fait valoir Éric Notebaert, membre de l'ACME, en présentant le rapport, intitulé « Une transition fracturée ».

« Les données indiquant un faible poids à la naissance sont assez convaincantes, ce qui est préoccupant étant donné qu'il s'agit d'un indicateur pour plusieurs graves problèmes de santé, notamment des troubles du développement chez les enfants et une incidence accrue de maladies cardiovasculaires à l'âge adulte. Il y a aussi des raisons de croire que la fracturation augmente le risque de leucémie chez les enfants dont la mère a été exposée au cours de sa grossesse », ajoute le Dr. Notebaert.

Industrie en croissance

Les risques sont d'autant plus réels, selon l'ACME, que la fracturation hydraulique est de plus en plus utilisée au Canada pour exploiter les ressources gazières de l'Ouest du pays. Selon les prévisions canadiennes sur la production gazière, le gaz de schiste et celui des réservoirs étanches continueront d'augmenter au cours des prochaines années. Ces deux types de production, qui nécessitent des opérations de fracturation, devraient représenter entre 70 % et 90 % de la production d'ici 2035.

C'est d'ailleurs la croissance de cette production dans l'Ouest du pays, principalement en Colombie-Britannique et en Alberta, qui justifie la construction d'usines de liquéfaction et de terminaux d'exportation de gaz naturel liquéfié.

Le gaz naturel qui serait liquéfié à l'usine Énergie Saguenay, de GNL Québec, proviendrait justement d'Alberta et serait exploité principalement par fracturation. Mais ni le gouvernement fédéral, ni celui du Québec, ne tiendront compte des impacts environnementaux de cette production dans leur évaluation environnementale du projet.

Faudrait-il évaluer les impacts environnementaux et sur la santé humaine de la production gazière qui sera transportée jusqu'à l'usine Énergie Saguenay ? « Nous faisons confiance aux autorités en place qui supervisent et gèrent l'exploitation des ressources naturelles dans l'Ouest canadien de façon responsable. Ce sont les mieux placés pour en assurer une gestion rigoureuse et pour assurer la sécurité et le mieux-être des citoyens concernés », répond la directrice principale, affaires publiques et relation avec les communautés, Stéphanie Fortin.

« Le Canada, l'Alberta et la Colombie-Britannique se démarquent des autres producteurs de gaz naturel dans le monde par des normes environnementales considérées comme parmi les plus strictes mondialement », ajoute-t-elle, en soulignant qu'une « revue scientifique » réalisée par le gouvernement de Colombie-Britannique a déjà conclu que « les réglementations en vigueur protégeaient contre les impacts potentiels ».

Risques climatiques

En plus des impacts sur la santé humaine, l'ACME rappelle que les opérations de fracturation peuvent nécessiter jusqu'à 10 millions de litres d'eau pour chaque forage. Et selon les conclusions de différentes études publiées au cours des dernières années, reprises dans le rapport de l'ACME, le gaz de schiste pourrait être nettement plus polluant que le gaz naturel conventionnel.

L'exploitation par fracturation émet en effet d'importantes quantités de méthane, un gaz à effet de serre qui peut être au moins 30 fois plus puissant que le CO₂, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Ces émissions de gaz à effet de serre font d'ailleurs dire à l'ACME que le gaz naturel ne constitue pas « un carburant de transition vers une économie neutre en carbone », selon son directeur général, Robin Edger. « Le gaz naturel est un combustible fossile

qui contribue aux changements climatiques. Il met en péril notre capacité à respecter nos engagements dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 et compromet nos efforts visant à éviter les effets catastrophiques associés aux changements climatiques », insiste-t-il.

« En somme, la fracturation représente une menace pour notre santé en plus de contribuer aux changements climatiques. La seule mesure responsable que les gouvernements peuvent prendre consiste à l'interdire purement et simplement », ajoute le Dr. Edger.

UN MORATOIRE PERMANENT DÉCRÉTÉ SUR LE GAZ NATUREL

Un moratoire permanent a été décrété sur le gaz naturel exploité par fracturation au Québec, avec l'interdiction des opérations de fracturation dans la formation rocheuse du schiste, où on retrouve le potentiel gazier de la province, dans la vallée du Saint-Laurent. Cette interdiction a toutefois valu au gouvernement une poursuite, lancée par l'entreprise Questerre. Le gouvernement et l'entreprise albertaine doivent de nouveau se rencontrer en février afin de décider des prochaines étapes dans le cadre de cette démarche devant les tribunaux.

Une dizaine d'entreprises, majoritairement de l'extérieur du Québec, détiennent actuellement un total d'environ 13 000 km² de permis d'exploration dans le sud de la province, entre Montréal et Québec. Certaines ont déjà évoqué la possibilité d'intenter des actions pour obtenir des dédommagements financiers de la part du gouvernement.